

N° 10 - 5

BULLETIN D'INFORMATION ET RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



DE LA PREFECTURE DE LA MARNE

du 6 octobre 2023

AVIS ET PUBLICATION :

- SERVICES DECONCENTRES :
 - DDT
 - DDETSPP

- DIVERS :
 - Direction Interrégionale des Douanes et droits indirects du Grand Est
 - CHU de Reims

Ce recueil est consultable à la préfecture de la Marne, 1, rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne et dans les trois sous-préfectures (Reims, Epernay et Vitry-le-François), ainsi que sur le site internet de la préfecture www.marne.gouv.fr (rubrique - Publications).

SOMMAIRE

SERVICES DECONCENTRES

Direction départementale des territoires de la Marne (D.D.T.) p 4

- Arrêté SRER PRR 2023 27201 du 4 octobre 2023 modifiant l'arrêté SRER PRR 2023 08102
- Annexe

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (D.D.E.T.S.P.P.)

p 40

- Arrêté du 2 octobre 2023 portant renouvellement d'agrément d'un organisme de services à la personne n°SAP 792942989

DIVERS

☒ Direction Interrégionale des Douanes et droits indirects du Grand Est p 45

- Décision n°02/2023 du 4 octobre 2023 du Directeur Interrégional des Douanes et droits indirects du Grand Est de délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux dans le domaine des contributions indirectes et en matière de règlement transactionnel dans le domaine douanier

☒ Centre Hospitalier Universitaire de Reims p 48

- Décision LMF/LL/RLL/2023-158 du 2 octobre 2023 portant attribution de compétences et délégation de signature

Services déconcentrés

Services déconcentrés

DDT



**Arrêté SRER_PRR_2023_272_01
modifiant l'arrêté SRER_PRR_2023_081_02**

Arrêté portant réglementation temporaire au droit « d'un chantier non courant » exécuté en partie sur le réseau routier national, hors agglomération, et relatif aux travaux de création d'un carrefour à sens giratoire et d'aménagement de sécurisation d'un tourne-à-gauche sur le territoire de La Veuve.

Le Préfet du département de la Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la justice administrative ;

Vu le code pénal ;

Vu le code de procédure pénal ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales ;

Vu le décret du 16 mars 2022 portant nomination de Monsieur Henri PRÉVOST en qualité de Préfet de la Marne ;

Vu le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau national ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et des départements ;

Vu le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2007-359 du 19 mars 2007 pris en application de l'article 7 du décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

Vu l'arrêté préfectoral permanent du 4 septembre 2019 portant règlement d'exploitation sur les autoroutes A4, A26, A34 et A344 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire (livre I - huitième partie - signalisation temporaire) approuvée par arrêté du 6 novembre 1992 ;

Vu la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national relative à l'exploitation sous chantier ;

Vu la circulaire du ministre de la transition écologique en date du 19 janvier 2023 et fixant le calendrier des jours "hors chantiers" pour l'année 2023 ;

Vu la demande du 5 mai 2023 et le dossier d'exploitation sous chantier actualisé établi par le conseil départemental de la Marne (CD 51) et la société Eiffage ;

Vu les demandes d'avis envoyées aux forces de l'ordre, services de sécurité incendie et de secours, et gestionnaires routiers impactés en date du 26 septembre 2023 ;

Vu l'avis de M. le commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Marne en date du 29 septembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la société des autoroutes du nord et de l'est de la France (SANEF) en date du 27 septembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la direction interdépartementale des routes est (DIR EST) en date du 29 septembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la circonscription des infrastructures et du patrimoine centre-est (CIP centre-est) en date du 29 septembre 2023 ;

Vu l'avis favorable du service départemental d'incendie et de secours de la Marne (SDIS) en date du 29 septembre 2023 ;

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires de la Marne ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

À l'article 1 de l'arrêté SRER_PRR_2023_081_02 le dossier d'exploitation sous chantier Indice A (04/23) porté en annexe 1, est remplacé par le dossier d'exploitation sous chantier Indice C (09/023) en annexe 1 du présent arrêté modificatif.

3	Couche de roulement et îlot sur RD21	2 semaines du 06/11 au 17/11/23	RN44 sens 1 du PR48+765 au PR49+150 RN44 sens 2 du PR49+150 au PR48+765	Circulation alternée : Fermeture sortie bretelle autoroute indiquée par panneau en amont de la sortie N°25 à Saint-Étienne-au-Temple	* Interdiction de dépasser pour tous les véhicules * limitation de vitesse à 50 km/h <u>Zone d'activité</u> : Entrée/ sortie vers Bouy par giratoire, sortie vers La Veuve par accès provisoire <u>Accès ZA depuis A4-Reims</u> via déviation N°2 Bretelle A4 Nord : Accès A4 Metz fermé Metz fermé
---	--------------------------------------	---------------------------------	--	---	--

Les autres articles demeurent sans changement.

ARTICLE 3

Le présent arrêté peut dans un délai de deux mois à compter de sa notification faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons en Champagne, ou via l'application télérecours (www.télérecours.fr).

ARTICLE 4

Le présent arrêté prend effet à compter du 09 octobre 2023 et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- M. le secrétaire général de la préfecture de la Marne ;
- M. le directeur départemental des territoires de la Marne ;
- M. le directeur interdépartemental des routes est (DIREst) ;
- M. le directeur des services du conseil départemental ;
- M. le commandant du groupement de gendarmerie de la Marne ;
- M. le directeur départemental de la sécurité publique de la Marne ;
- M. le directeur de l'exploitation de la SANEF à Senlis ;
- M. le directeur du réseau SANEF Est.

dont copie sera adressée à :

- M. le sous-directeur de la gestion et du contrôle du réseau autoroutier concédé ;
- M. le commandant de la région militaire de défense nord-est ;
- M. le directeur du service d'aide médicale urgente de la Marne ;
- M. le directeur du service d'incendie et de secours de la Marne.

Châlons-en-Champagne, le 04 OCT. 2023

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Raymond YEDDOU

ARTICLE 2

À l'article 2 de l'arrêté SRER_PRR_2023_080_02 est apporté le tableau de phasage faisant état de la réalisation des travaux de sécurisation du tourne à gauche, intégrés dans le planning de création du carrefour à sens giratoire et selon le plan ci-dessous :

Phase	Travaux	Durées et Dates indicatives	PR et SENS	Système d'exploitation	Restrictions de circulation
1	Travaux ½ branche bretelle autoroute côté Nord	2 semaines du 09/10 au 22/10/23	RN44 sens 1 du PR48+765 au PR49+150	Circulation RN44-RD21 maintenue selon modalités précédemment définies Maintien permanent de l'entrée de bretelle d'autoroute	<u>RD21</u> : sens Bouy vers La Veuve dévié via déviation N°1 <i>Accès uniquement à la bretelle A4 Nord vers PARIS-REIMS-TROYES</i>
			RN44 sens 2 du PR49+150 au PR48+765	Fermeture sortie bretelle autoroute indiquée par panneau en amont de la sortie N°25 à Saint-Étienne-au-Temple	* Interdiction de dépasser pour tous les véhicules * limitation de vitesse à 50 km/h Bretelle A4 Nord : Sortie La Veuve depuis Metz fermée
2	Travaux ½ branche bretelle autoroute côté Sud	2 semaines du 23/10 au 05/11/23	RN44 sens 1 du PR48+765 au PR49+150	Circulation RN44-RD21 maintenue selon modalités précédemment définies	<u>RD21</u> : sens Bouy vers La Veuve dévié via déviation N°1, <i>Accès uniquement à la bretelle A4 Nord A4 Nord vers PARIS-REIMS-TROYES</i>
			RN44 sens 2 du PR49+150 au PR48+765	Maintien permanent de l'entrée de bretelle d'autoroute Fermeture sortie bretelle autoroute indiquée par panneau en amont de la sortie N°25 à Saint-Étienne-au-Temple	* Interdiction de dépasser pour tous les véhicules * limitation de vitesse à 50 km/h <u>Zone d'activité</u> : Entrée/ sortie vers Bouy par giratoire, sortie vers La Veuve par accès provisoire <u>Accès ZA depuis A4-Reims</u> via déviation N°2 Bretelle A4 Nord : Accès A4 Metz fermé

OPÉRATION DE SÉCURISATION

N 44

Aménagement d'un carrefour giratoire
et sécurisation du tourne-à-gauche à La Veuve

DESC

Indice C (09/2023)

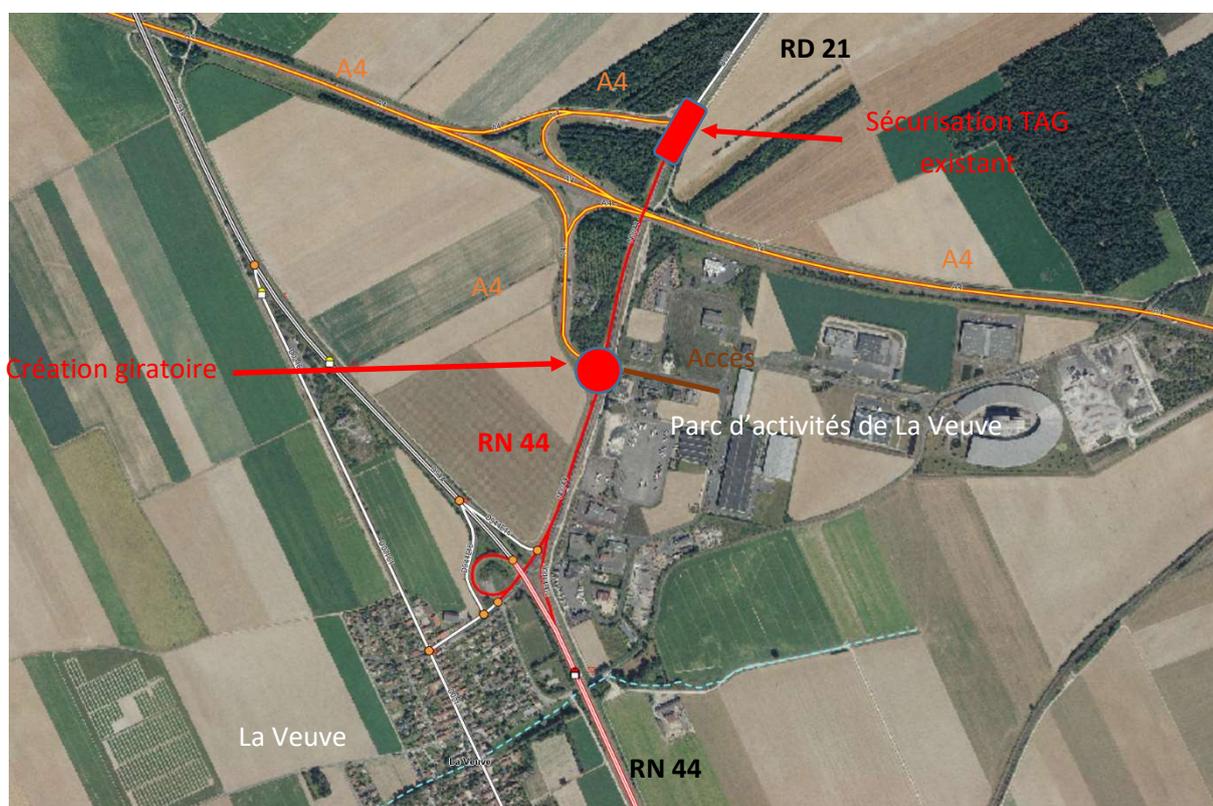
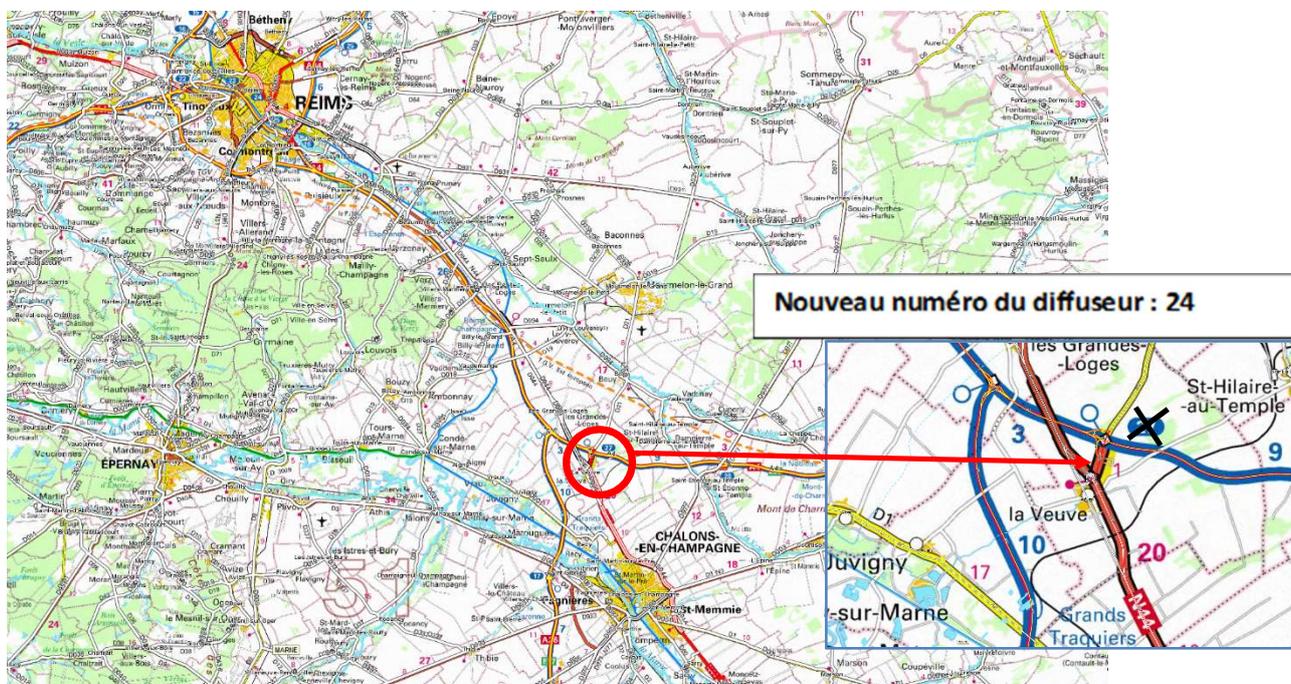
SOMMAIRE

1.	LOCALISATION DES TRAVAUX.....	3
2.	DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	4
3.	DONNÉES DE TRAFIC.....	4
4.	MODES D'EXPLOITATION.....	7
5.	ORGANISATION DU CHANTIER	8
6.	PHASES DU CHANTIER	8
7.	DESCRIPTION DES MODES D'EXPLOITATION.....	9
7.1	Phase 0 : travaux préparatoires pour accès provisoire à la Zone d'Activité	10
7.2	Phase 1 : travaux demi-giratoire côté Zone d'Activité	12
7.3	Phase 2-A : travaux demi-giratoire côté autoroute.....	15
7.4	Phase 2-B : bretelles Sud autoroute – TRAVAUX DE NUIT	18
7.5	Phase 3-A : couche de roulement côté RN44 Sud – TRAVAUX DE NUIT	21
7.6	Phase 3-B : couche de roulement anneau du giratoire – TRAVAUX DE NUIT	23
7.7	Phase 3-C : couche de roulement côté RN44 Nord – TRAVAUX DE NUIT	25
7.8	Phase 4 : démontage accès provisoire et finitions	27
8.	PÉRIODES, DURÉE et PHASAGE DES TRAVAUX.....	28
9.	GESTION ET MAINTENANCE	30
9.1	Préparation du chantier.....	30
9.2	Mise en place.....	30
9.3	Accès chantier.....	30
9.4	Gestion et maintenance	30
9.5	Dépose de la signalisation	31
9.6	Coordonnées des interlocuteurs du chantier.....	31
10.	MESURES D'INFORMATION	31

1. LOCALISATION DES TRAVAUX

Le présent dossier a pour objet la présentation des mesures d'exploitation sous chantier des travaux à réaliser sur la route nationale N°44, sur le territoire de la commune de La Veuve :

- Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RN44, de la sortie N°24 de l'échangeur autoroutier de l'autoroute A4 et de l'accès au parc d'activité de La Veuve



Fond de plan : IGN Orthophoto 2016

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les travaux consistent :

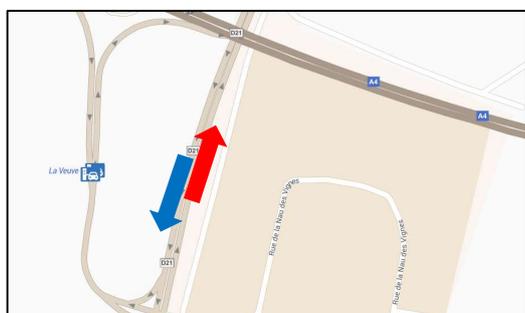
- en l'aménagement d'un carrefour giratoire, de rayon extérieur 25m50 à l'intersection de la RN44, de la sortie N°24 de l'échangeur autoroutier de l'autoroute A4 et de l'accès au parc d'activité de La Veuve,
- et en la sécurisation par mise en place d'îlots infranchissables bordurés au droit du carrefour tourne-à gauche existant A4 / RN 44 / RD 21

3. DONNÉES DE TRAFIC

Données de trafic issues des comptages réalisés par le bureau d'études CPEV pour le compte de la CCI Marne en Champagne (mai 2017).

→ Données de comptages réalisés sur une semaine du 20/06 au 26/06/2017.

Trafic RN44 :



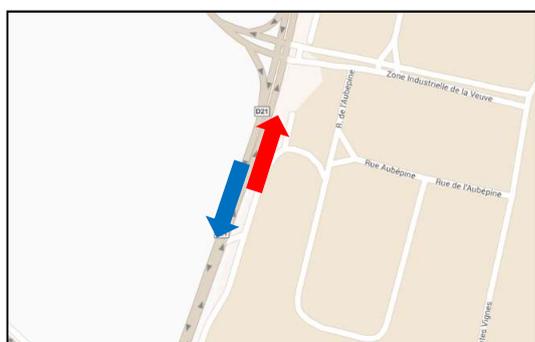
RN44 NORD du carrefour RN44-A4-ZI	
Sens 1	Sens 2

TMJA TV
6141

TMJA TV
1738

TMJA PL
997
16,2%

TMJA PL
176
10,1%



RN44 SUD du carrefour RN44-A4-ZI	
Sens 1	Sens 2

TMJA TV
6540

TMJA TV
6467

TMJA PL
1274
19,5%

TMJA PL
1202
18,6%

Soit un trafic de l'ordre de : 7 900 véhicules par jour dans les deux sens de circulation, au Nord du carrefour
13 000 véhicules par jour dans les deux sens de circulation, au Sud du carrefour

Trafic ZA LA VEUVE :



Rue des Crayères	
Sens 1	Sens 2

TMJA TV
189

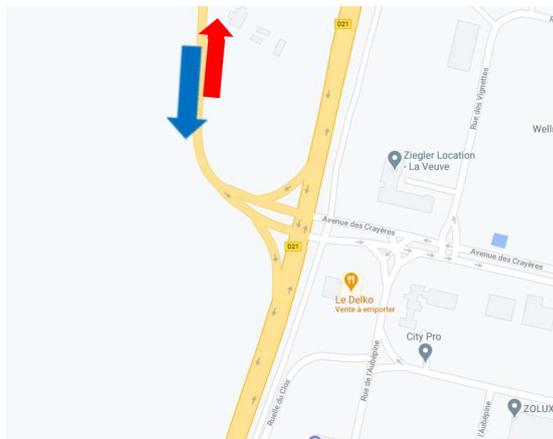
TMJA TV
224

TMJA PL
64
34,1%

TMJA PL
70
31,2%

Soit un trafic de l'ordre de 450 véhicules par jour dans les deux sens de circulation.

Trafic A4 :



A4 – BRETELLE SUD

Sens 1 **Sens 2**

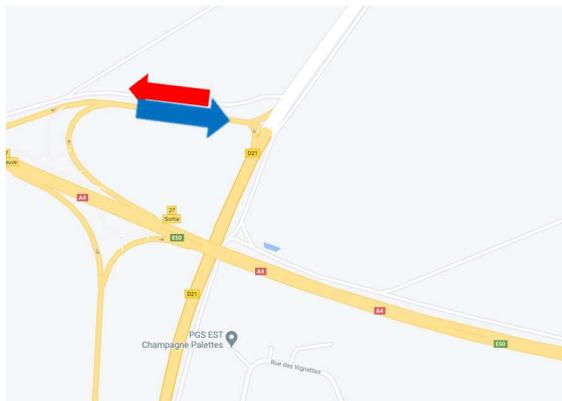
Trafics à l'heure de pointe

THP matin TV
32
THP matin PL
13
40%

THP matin TV
515
THP matin PL
76
15%

THP soir TV
25
THP soir PL
5
20%

THP soir TV
375
THP soir PL
86
23%



A4 – BRETELLE NORD

Sens 1 **Sens 2**

Trafics à l'heure de pointe

THP matin TV
581
THP matin PL
107
18%

THP matin TV
19
THP matin PL
10
52%

THP soir TV
530
THP soir PL
89
17%

THP soir TV
18
THP soir PL
7
39%

- Données extraites de comptage SANEF



Identifiant PC	Societe PC	Axe	Aut.	PR	Sens	Position	Voie	Horodate	Periode	Debit VL+P	Debit PL		
S1 : Echangeur Sud													
Voie d'entrée													
Relevé max. HPMATIN 7h-9h	106134	SANEF	A004_171_0000_S1_BREN_VA_PEA__	D21/A4S1	A4	000+0200	1	BREN	VA	20/06/2017 07:00	HEURE	26	15
Relevé moy. HP MATIN 7h-9h											moyenne	18	6
Relevé max. HPSOIR 17h-18h	106134	SANEF	A004_171_0000_S1_BREN_VA_PEA__	D21/A4S1	A4	000+0200	1	BREN	VA	22/06/2017 17:00	HEURE	23	6
Relevé moy. HP SOIR 17h-18h											moyenne	18	4
Voie de sortie													
Relevé max. HPMATIN 7h-9h	106133	SANEF	A004_171_0000_S1_BRSO_VA_PEA__	A4S1/D21	A4	000+0500	1	BRSO	VA	26/06/2017 08:00	HEURE	603	74
Relevé moy. HP MATIN 7h-9h											moyenne	365	55
Relevé max. HPSOIR 17h-18h	106133	SANEF	A004_171_0000_S1_BRSO_VA_PEA__	A4S1/D21	A4	000+0500	1	BRSO	VA	23/06/2017 17:00	HEURE	517	59
Relevé moy. HP SOIR 17h-18h											moyenne	383	67
S2 : Echangeur Nord													
Voie d'entrée													
Relevé max. HPMATIN 7h-9h	106136	SANEF	A004_171_0000_S2_BREN_VA_PEA__	D21/A4S2	A4	000+0200	2	BREN	VA	20/06/2017 08:00	HEURE	545	82
Relevé moy. HP MATIN 7h-9h											moyenne	363	60
Relevé max. HPSOIR 17h-18h	106136	SANEF	A004_171_0000_S2_BREN_VA_PEA__	D21/A4S2	A4	000+0200	2	BREN	VA	24/06/2017 17:00	HEURE	1415	10
Relevé moy. HP SOIR 17h-18h											moyenne	590	48
Voie de sortie													
Relevé max. HPMATIN 7h-9h	106135	SANEF	A004_171_0000_S2_BRSO_VA_PEA__	A4S2/D21	A4	000+0500	2	BRSO	VA	26/06/2017 07:00	HEURE	23	9
Relevé moy. HP MATIN 7h-9h											moyenne	12	4
Relevé max. HPSOIR 17h-18h	106135	SANEF	A004_171_0000_S2_BRSO_VA_PEA__	A4S2/D21	A4	000+0500	2	BRSO	VA	21/06/2017 17:00	HEURE	26	11
Relevé moy. HP SOIR 17h-18h											moyenne	17	5

Trafic RD21 (données cartomarne - source : DRD-CD51)



TMJA Tous Véhicules - Tous sens confondus : consultation

Numéro de section : 0021-10 Sens de circulation : 3 Année : 2016

Route : D021 du PR 2 + 794 au PR 9 + 0

Libellé : ECHANGEUR A4 (LA VEUVE) - BOUY - ECHANGEUR A4 (LA VEUVE)

Commune : CIP : CENTRE

Type de comptage : Temporaire

MJA : 2878 V / J

MJA Poids Lourds : 193 PL / J

% Poids Lourds : 6.71 %

Commentaires : Consultation de l'historique

Soit un trafic de l'ordre de 3000 véhicules par jour dans les deux sens de circulation.

4. MODES D'EXPLOITATION

Compte tenu des éléments suivants :

- Durée du chantier : **5 mois**
- Longueur du chantier : Travaux d'aménagement du giratoire – environ 600m
Travaux de sécurisation du tourne à gauche – environ 400m
- Chantier à l'intersection de voies à maintenir au maximum : RN44, accès zone industrielle, accès autoroute
- Trafic sur RN compris entre 8000 et 15000 véhicules par jour dans les 2 sens de circulation
- Aucun réseau secondaire ne pouvant supporter ce trafic pour d'éventuelles déviations

Les principes d'exploitations retenus sont :

- **Maintien permanent de la circulation sur RN44 dans le sens Sud vers Nord**
- **Maintien permanent sortie bretelle Sud A4 de jour (fermeture possible de nuit de 20h00 à 6h00)**
- **Maintien permanent entrée bretelle Nord A4**
- **Accès permanent à la zone d'activité**
- **RD21 sens Bouy vers RN44 (Nord vers Sud) dévié hormis pour l'accès A4 bretelle Nord**
- **Accès A4 bretelle Nord depuis Bouy (Nord) dévié pendant les travaux d'aménagement du tourne-à-gauche**

Principe de répartition des travaux de signalisation temporaire et balisage :

- **À charge de l'entreprise titulaire du marché de travaux :**
 - **Signalisation temporaire (horizontale, verticale, balisage et directionnelle) sur l'emprise du chantier**
 - **Signalisation temporaire sur autoroute (verticale, balisage et directionnelle)**
- **Hors marché de travaux:**
 - **Signalisation de déviation sur réseau départemental et national**



Bretelles Nord A4 :

- Bretelle entrée vers Reims (*Troyes-Paris*)
- Bretelle sortie La Veuve – sens Strasbourg/Paris

Bretelles Sud A4 :

- Bretelle entrée vers Metz
- Bretelle sortie La Veuve – sens Paris/Strasbourg

5. ORGANISATION DU CHANTIER

Maitre d'ouvrage	DEPARTEMENT DE LA MARNE Direction des routes départementales
Maitre d'œuvre	DEPARTEMENT DE LA MARNE Direction des routes départementales
Entreprises	EIFFAGE ROUTE – Agence de Reims
Coordination SPS	LEMOINE INGÉNIERIE
Contrôle extérieur conception	CEREMA
Gestionnaire Route Nationale (RN44)	Direction Interdépartemental des Routes Est Division Exploitation de Metz – District de Vitry-le-François CEI de Frignicourt
Gestionnaire Route Départementale (RD21)	DEPARTEMENT DE LA MARNE Direction des routes départementales CIP Centre Est
Gestionnaire voie d'accès Zone d'activités La Veuve	Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de la Marne
Gestionnaire bretelles autoroutières (A4)	S.A.N.E.F. Centre d'exploitation de Sainte-Ménéhould

6. PHASES DU CHANTIER

Pour l'aménagement du giratoire :

Les travaux se dérouleront **en 5 phases principales de juillet à novembre 2023** (dates en partie 8).

PHASE	Travaux	Durée	Mode d'exploitation
0	Travaux préparatoires pour accès provisoire à la ZA	2 semaines	Cf. articles 7 et 8
1	Travaux ½ giratoire côté zone d'activité	9 semaines	
2-A	Travaux ½ giratoire côté autoroute	7 semaines	
2-B	Travaux bretelle Sud autoroute	3 nuits	
3-A	Couche de roulement côté RN44 Sud	2 nuits	
3-B	Couche de roulement anneau giratoire	1 nuit	
3-C	Couche de roulement côté RN44 Nord	2 nuits	
4	Démontage accès provisoire et finitions	1 semaine	

Pour l'aménagement du tourne-à-gauche :

Les travaux se dérouleront **en 3 phases principales** et s'intégreront dans le planning du giratoire, soit **entre octobre et novembre 2023**.

PHASE	Travaux	Durée	Mode d'exploitation
1	Travaux ½ branche bretelle autoroute côté Bouy	2 semaines	Cf. article 8
2	Travaux ½ branche bretelle autoroute côté La Veuve	2 semaines	
3	Couche de roulement et îlot sur RD21	1 semaine	
		5 semaines	

7. DESCRIPTION DES MODES D'EXPLOITATION

La signalisation sera posée par l'entreprise mandatée pour la réalisation des travaux d'ouvrages, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

La signalisation sera conforme au guide SETRA :

- *Signalisation temporaire – Routes bidirectionnelles*
- *Signalisation temporaire – Routes à chaussées séparées – Manuel du chef de chantier.*
- *Signalisation temporaire – Les alternats – Guide technique*

7.1 Phase 0 : travaux préparatoires pour accès provisoire à la Zone d'Activité

Localisation des travaux :

Intérieur de la zone d'activité : ruelle du Clos et rue de l'Aubépine

Description synthétique des travaux :

Création d'un accès provisoire depuis la RN44 à la zone d'activité, par la ruelle du Clos

Durée prévisionnelle : 2 semaines

Modes d'exploitation :

Travaux réalisés hors voies circulées, hormis pour le raccordement de la chaussée de l'accès provisoire sur la RN 44 réalisé selon schéma de circulation CF13 ci-après avec mise en place de K16 lestés en axe de chaussée au lieu des K5c

Cheminement agricole dévié (cf. schéma ci-après)

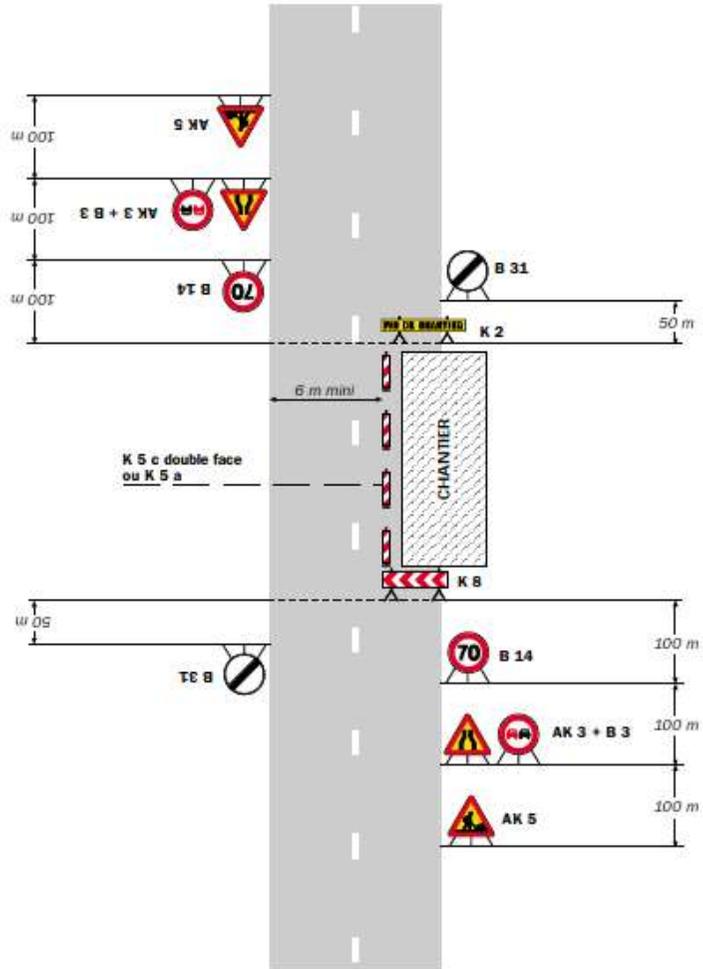
NOTA : cette période de travaux sera mise à profit pour la communication avec la mise en place de 2 panneaux 3mx2m sur autoroute « Travaux sur échangeur de La Veuve » (pose par l'entreprise sous protection SANEF) + 2 panneaux sur RN



CF13 Chantiers fixes

Fort empiètement

Circulation à double sens
Route à 2 voies



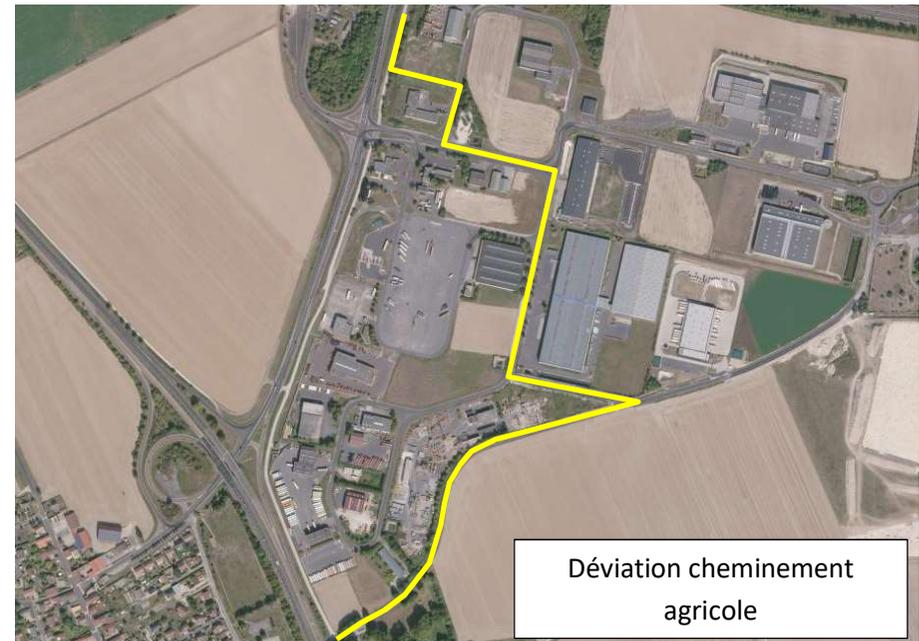
Remarque(s) :

- L'empiètement du chantier impose un déport de trajectoire notable pouvant chevaucher l'axe de la chaussée. Il permet cependant le croisement des véhicules dans des conditions de sécurité acceptables.

- Un marquage de délimitation des deux voies ouvertes au droit du chantier peut être utile sur un chantier de longue durée ou si sa longueur dépasse 500 m.

Signalisation temporaire - SETRA

42



7.2 Phase 1 : travaux demi-giratoire côté Zone d'Activité

Localisation des travaux :

½ chaussée RN44 sur environ 300 m
+ Avenue des Crayères (zone d'activité)

Description synthétique des travaux :

Création demi-giratoire côté zone d'activité, hors couche de roulement

Durée prévisionnelle : 9 semaines

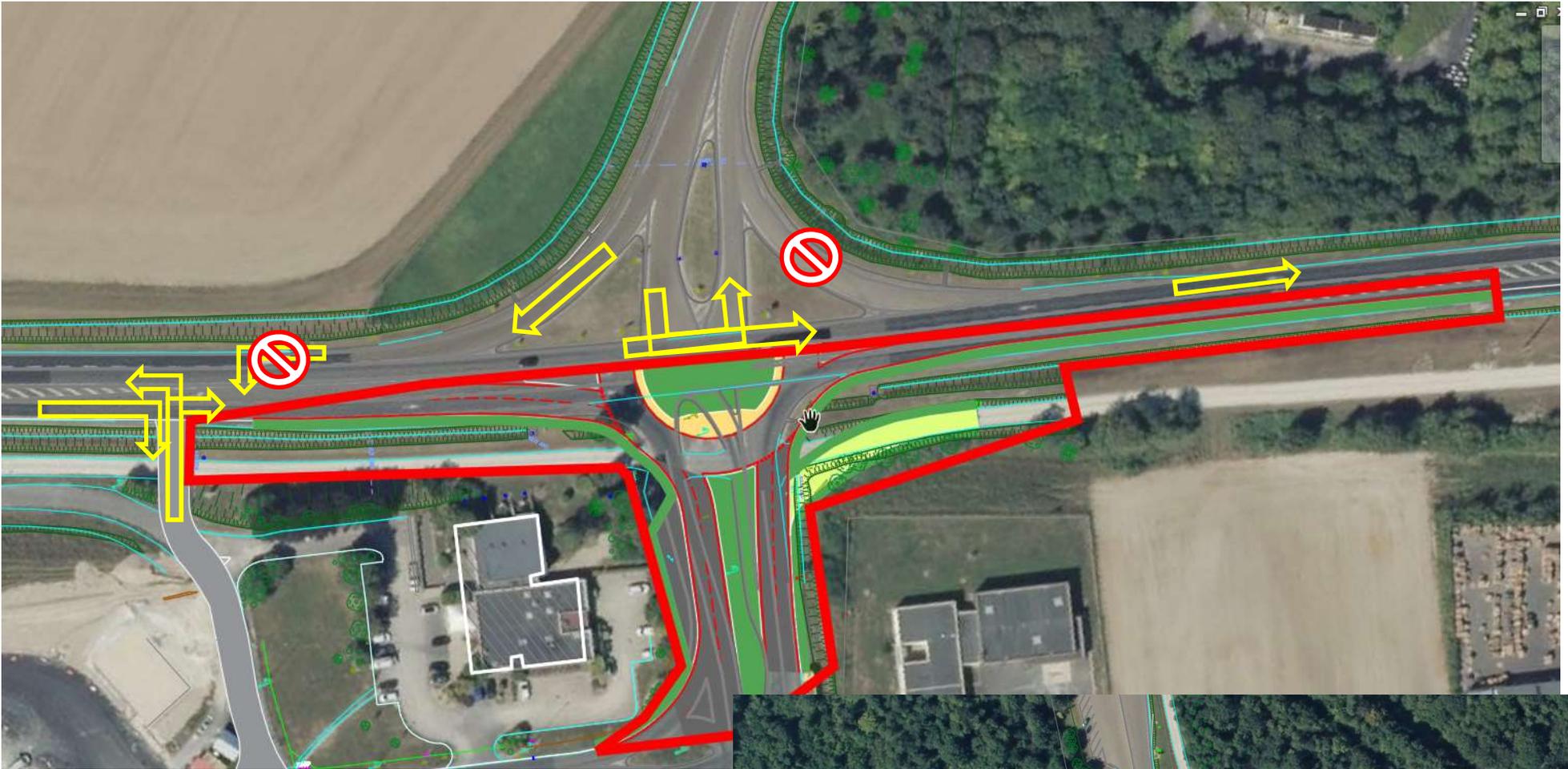
Modes d'exploitation :

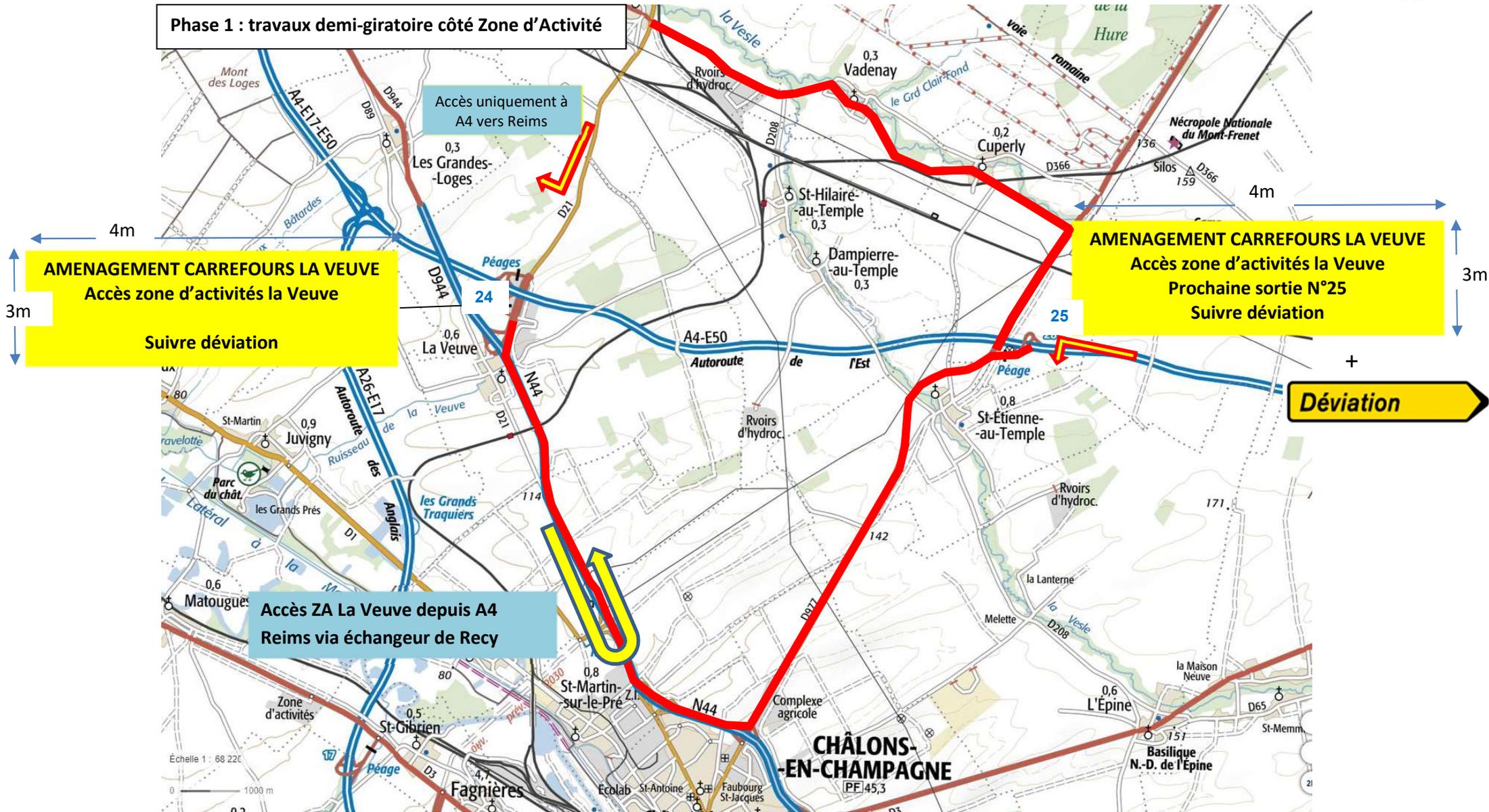


Carrefour A4/RN44/ZA CCI (Giratoire)				PHASE 1 - Travaux demi-giratoire Coté ZA CCI
De	Vers	HPM matin (uvp)	HPM soir (uvp)	Principe de circulation
RN44 Nord (A4 Metz)	ZA CCI	31	9	Dévié / Sortie à échangeur St Etienne au Temple n°25
	RN44 Sud	221	256	
	A4 Metz			
RN44 Sud	A4 Reims	667	601	Conservé
	A4 Metz	17	63	Conservé
	ZA CCI	173	20	ACCES PROVISOIRE
A4 Reims	ZA CCI	43	43	Dévié / par échangeur par RN échangeur de recy (ou Sortie à échangeur St Etienne au Temple n°25)
	RN44 Sud	524	480	Conservé (bretelle shunt existante)
	RN44 Nord	24	24	Conservé
ZA CCI	A4 Metz	66	73	SORTIE PROVISOIRE
	A4 Reims	21	5	SORTIE PROVISOIRE
	RN44 Sud	111	158	SORTIE PROVISOIRE

NOTA : les usagers venant de A4 Reims et Metz ne seront pas autorisés à accéder à la zone d'activité. Accès depuis Metz indiqué sur autoroute par sortie n°25 à St-Etienne-Au-Temple + Accès depuis Reims par panneau à la sortie d'autoroute n°24 La Veuve indiquant d'aller jusqu'à l'échangeur de Recy pour revenir vers ZA

Cheminement agricole dévié





7.3 Phase 2-A : travaux demi-giratoire côté autoroute

Localisation des travaux :

½ chaussée RN44 sur environ 250 m

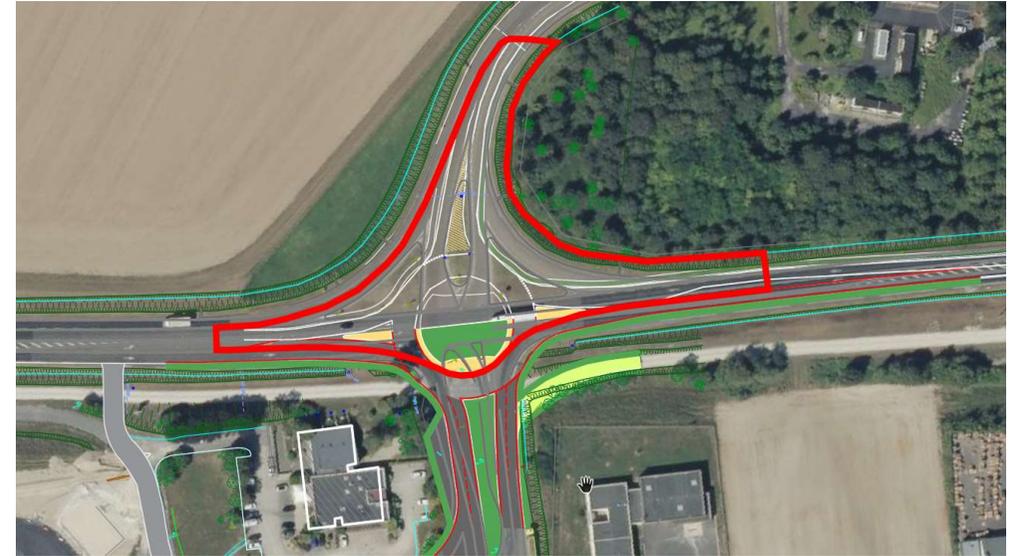
+ bretelle d'accès autoroute

Description synthétique des travaux :

Création demi-giratoire côté autoroute, hors couche de roulement

Durée prévisionnelle : 7 semaines

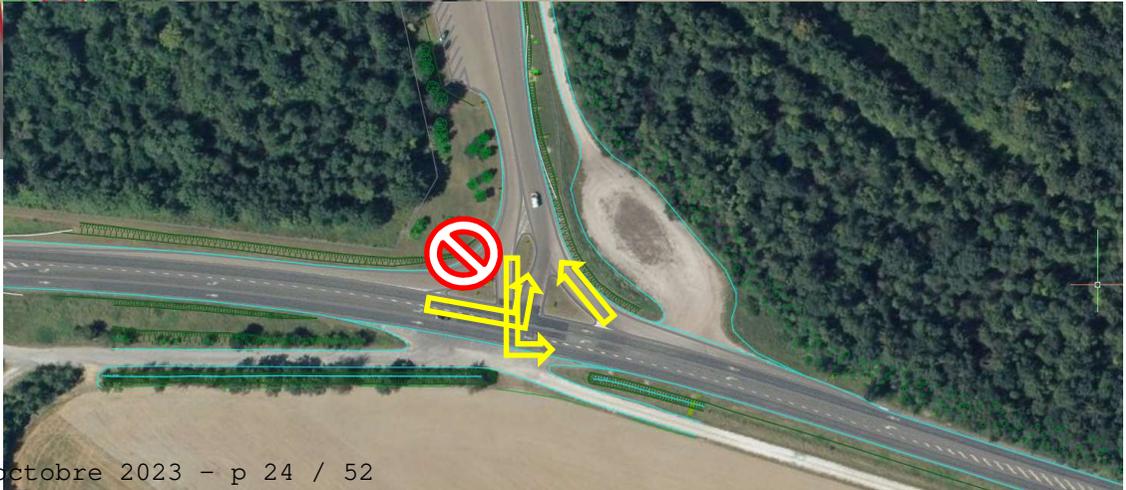
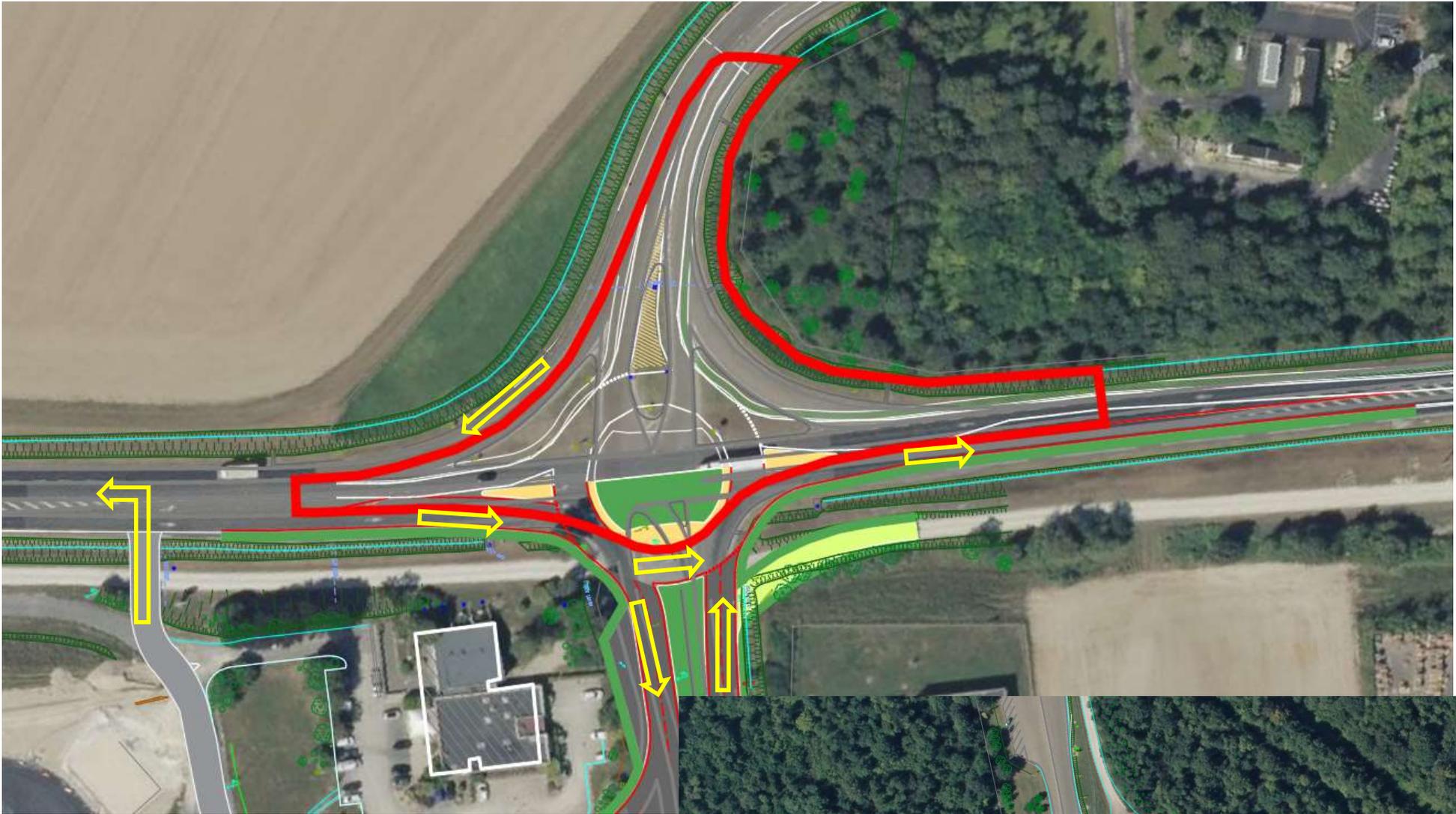
Modes d'exploitation :



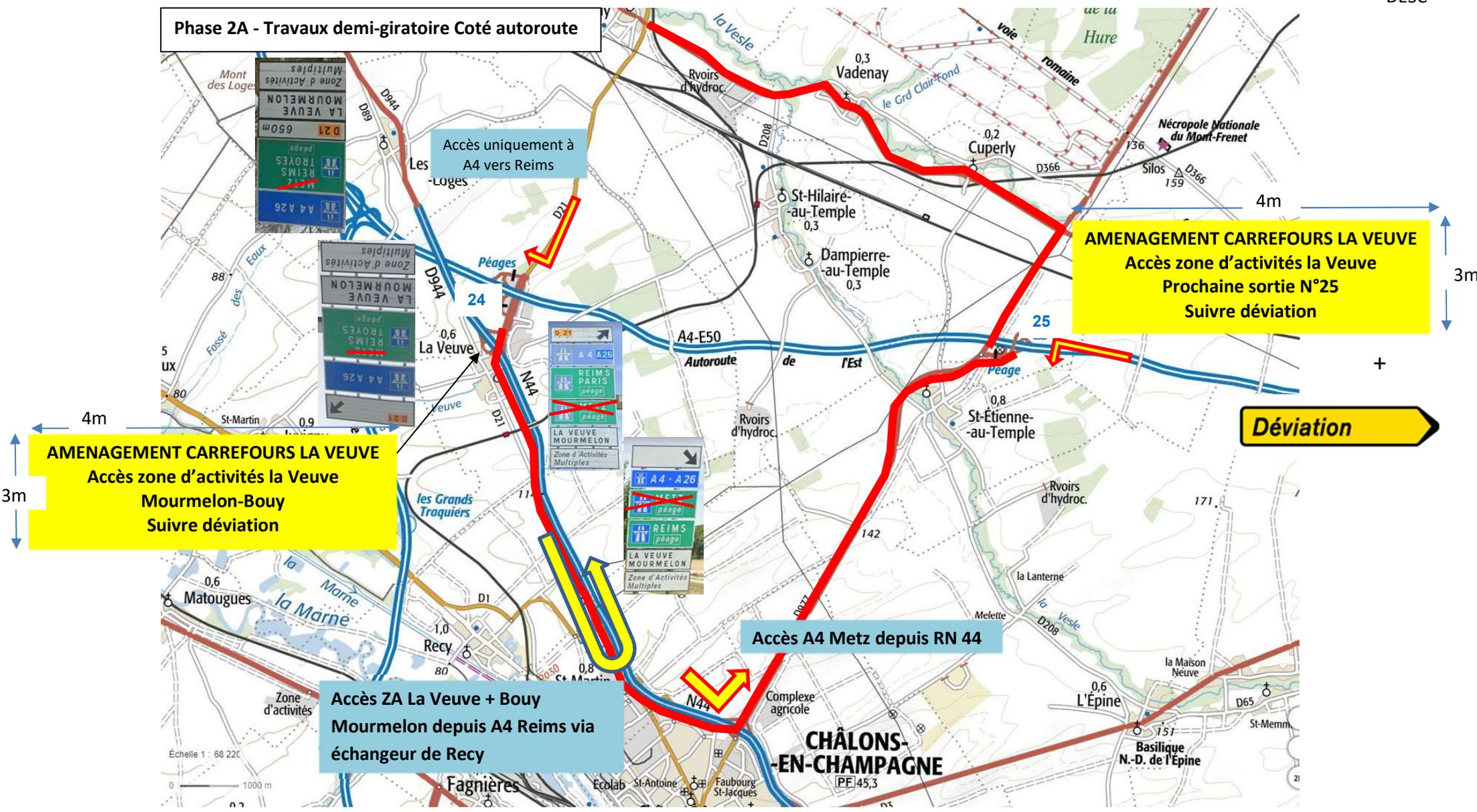
Carrefour A4/RN44/ZA CCI (Giratoire)				PHASE 2A - Travaux demi-giratoire Coté autoroute
De	Vers	HPM matin (uvp)	HPM soir (uvp)	Principe de circulation
RN44 Nord (A4 Metz)	ZA CCI	31	9	Dévié / Sortie à échangeur St Etienne au Temple n°25
	RN44 Sud	221	256	
	A4 Metz			ENTREE FERMEE - Dévié vers échangeur St Etienne au Temple n°25
RN44 Sud	A4 Reims	667	601	Conservé
	A4 Metz	17	63	ENTREE FERMEE - Dévié vers échangeur St Etienne au Temple n°25
	ZA CCI	173	20	Conservé
A4 Reims	ZA CCI	43	43	Dévié / Sortie à échangeur St Etienne au Temple n°25
	RN44 Sud	524	480	Conservé (bretelle shunt existante)
	RN44 Nord	24	24	Dévié / Sortie à échangeur St Etienne au Temple n°25
ZA CCI	A4 Metz	66	73	Dévié vers échangeur St Etienne au Temple n°25
	A4 Reims	21	5	Conservé
	RN44 Sud	111	158	SORTIE PROVISOIRE

Bretelle Sud entrée vers Metz fermée

Cheminement agricole dévié



Phase 2A - Travaux demi-giratoire Coté autoroute



7.4 Phase 2-B : bretelles Sud autoroute - TRAVAUX DE NUIT

Localisation des travaux :

Bretelle d'accès autoroute

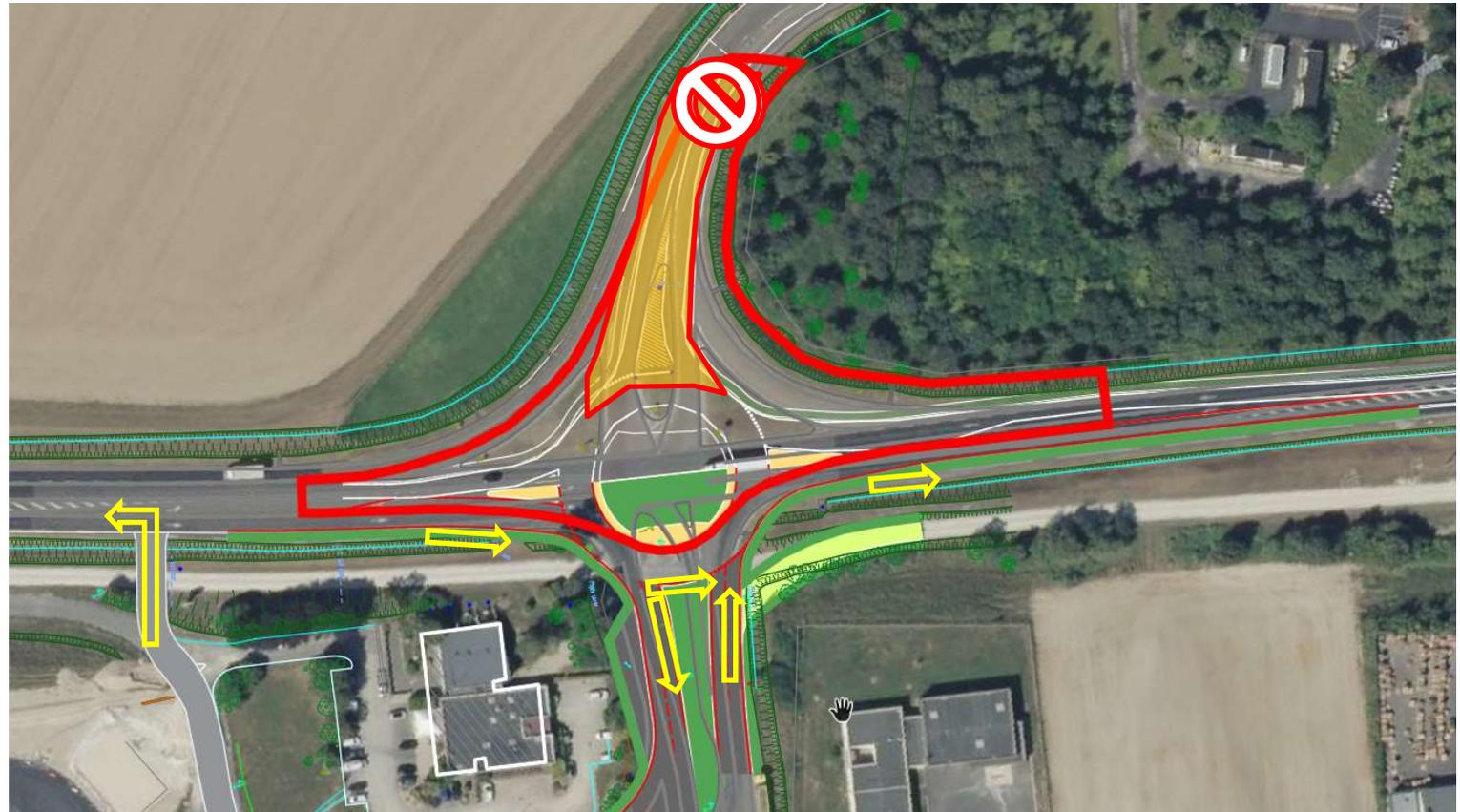
Description synthétique des travaux :

Couche de roulement, marquage et finitions (accotements)

Durée prévisionnelle : **3 nuits**

Modes d'exploitation :

Idem phase 2-A + **fermeture bretelles Sud A4**

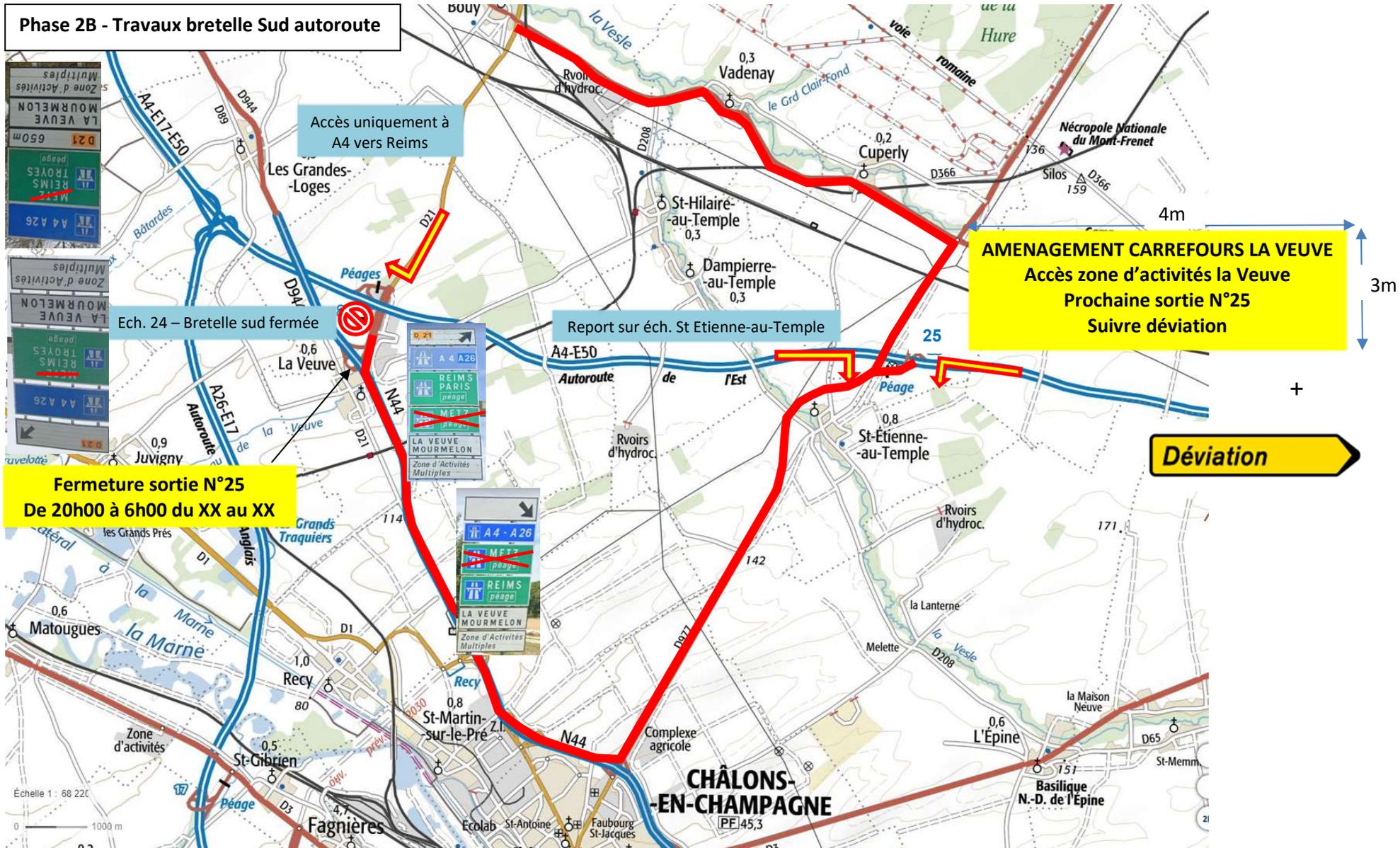


Carrefour A4/RN44/ZA CCI (Giratoire)				PHASE 2B - Travaux bretelle Sud autoroute
De	Vers	HPM matin (uvp)	HPM soir (uvp)	Principe de circulation
RN44 Nord (A4 Metz)	ZA CCI	31	9	Dévié / Sortie à échangeur St Etienne au Temple
	RN44 Sud	221	256	
	A4 Metz			
RN44 Sud	A4 Reims	667	601	Conservé
	A4 Metz	17	63	ENTREE FERMEE - Dévié vers échangeur St Etienne au Temple n°25
	ZA CCI	173	20	Conservé
A4 Reims	ZA CCI	43	43	Dévié / Sortie à échangeur St Etienne au Temple
	RN44 Sud	524	480	Dévié / Sortie à échangeur St Etienne au Temple
	RN44 Nord	24	24	Dévié / Sortie à échangeur St Etienne au Temple
ZA CCI	A4 Metz	66	73	Dévié vers échangeur St Etienne au Temple
	A4 Reims	21	5	Conservé
	RN44 Sud	111	158	SORTIE PROVISoire

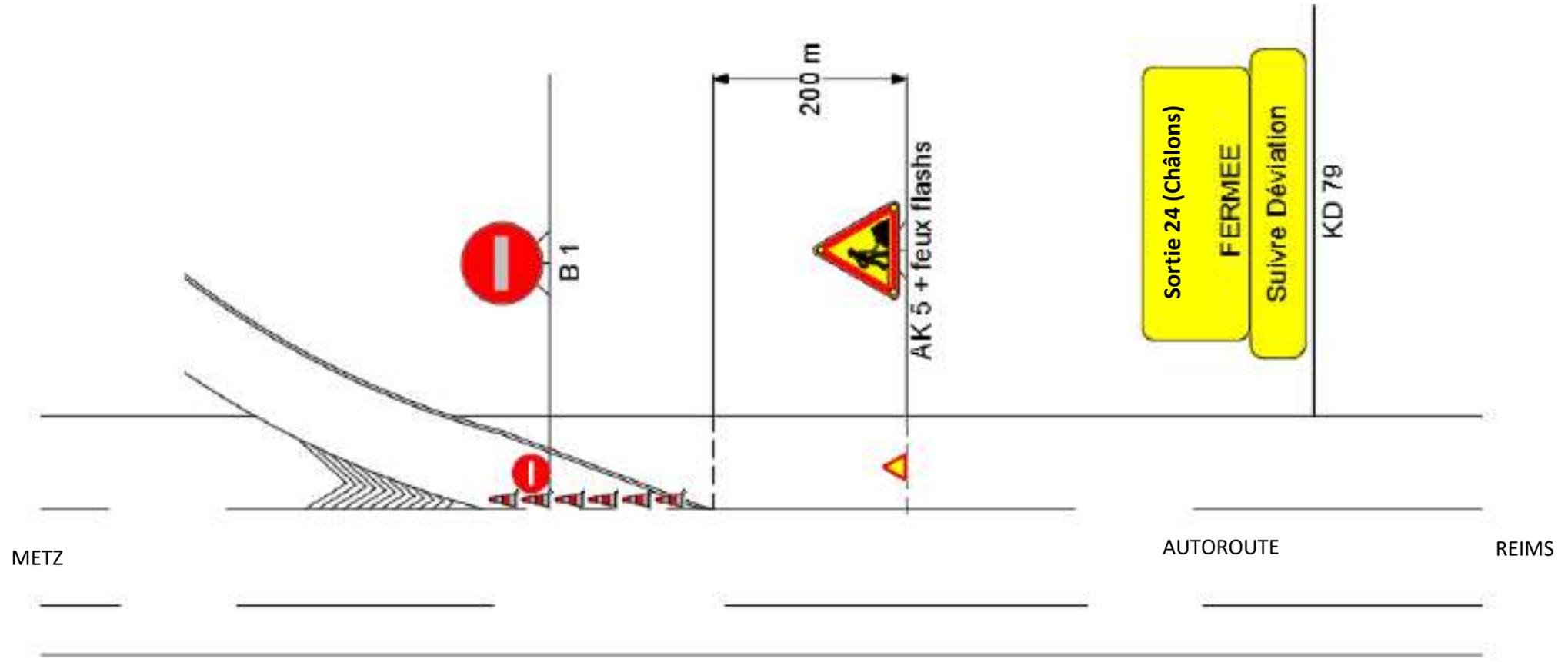
Bretelle Sud

- **entrée vers Metz fermée**
- **sortie La Veuve sens Paris/Strasbourg fermée**

pendant 4 nuits



Phase 2B – Signalisation de fermeture de la bretelle de sortie sud (La Veuve sens Paris/Strasbourg) (idem Phase 3B)



METZ

AUTOROUTE

REIMS

7.5 Phase 3-A : couche de roulement côté RN44 Sud – TRAVAUX DE NUIT

Localisation des travaux :

RN44 Sud entre la bretelle d'insertion et le giratoire créé

Description synthétique des travaux :

Poutres de rive, Couche de roulement, marquage et finitions (accotements)

Durée prévisionnelle : **2 nuits**

Modes d'exploitation :

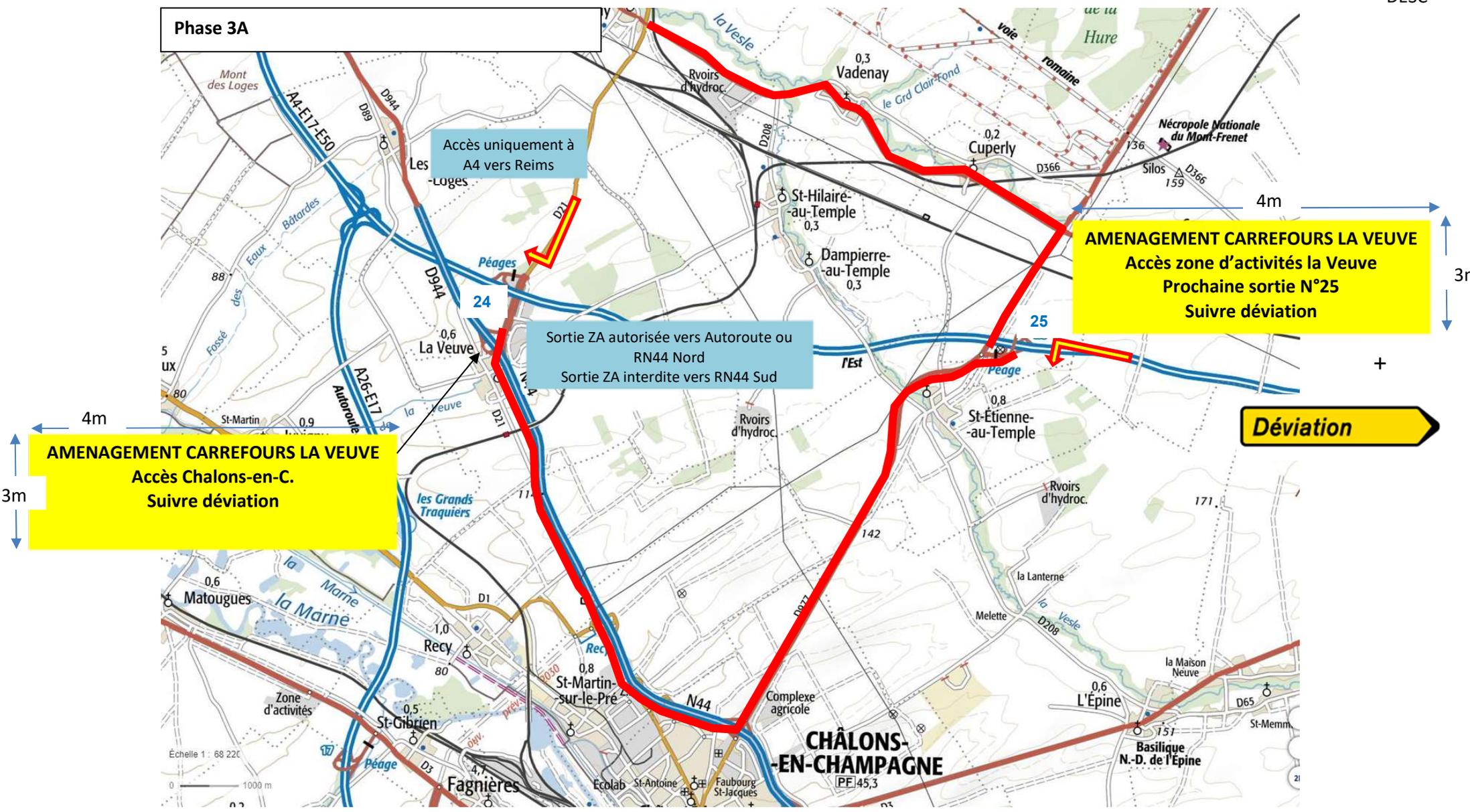
Carrefour A4/RN44/ZA CCI (Giratoire)				PHASE 3A - Travaux couche de roulement côté RN44 Sud
De	Vers	HPM matin (uvp)	HPM soir (uvp)	Principe de circulation
RN44 Nord (A4 Metz)	ZA CCI	31	9	Dévié / Sortie à échangeur St Etienne au Temple n°25
	RN44 Sud	221	256	
	A4 Metz			
RN44 Sud	A4 Reims	667	601	ENTREE déviée vers échangeur St Etienne au Temple n°25
	A4 Metz	17	63	Conservé
	ZA CCI	173	20	Conservé
A4 Reims	ZA CCI	43	43	Conservé
	RN44 Sud	524	480	Dévié / Sortie à échangeur St Etienne au Temple n°25 ou déviation par RD
	RN44 Nord	24	24	Conservé
ZA CCI	A4 Metz	66	73	Conservé
	A4 Reims	21	5	Conservé
	RN44 Sud	111	158	Dévié par RD

RN44 Nord vers RN44 Sud, A4 Reims vers RN44 Sud et ZA CCI vers RN44 Sud déviés par RD

Uniquement 1 sens de circulation à gérer RN44 Sud vers A4 Reims par **basculement circulation ½ chaussée**



Phase 3A



7.6 Phase 3-B : couche de roulement anneau du giratoire - TRAVAUX DE NUIT

Localisation des travaux :

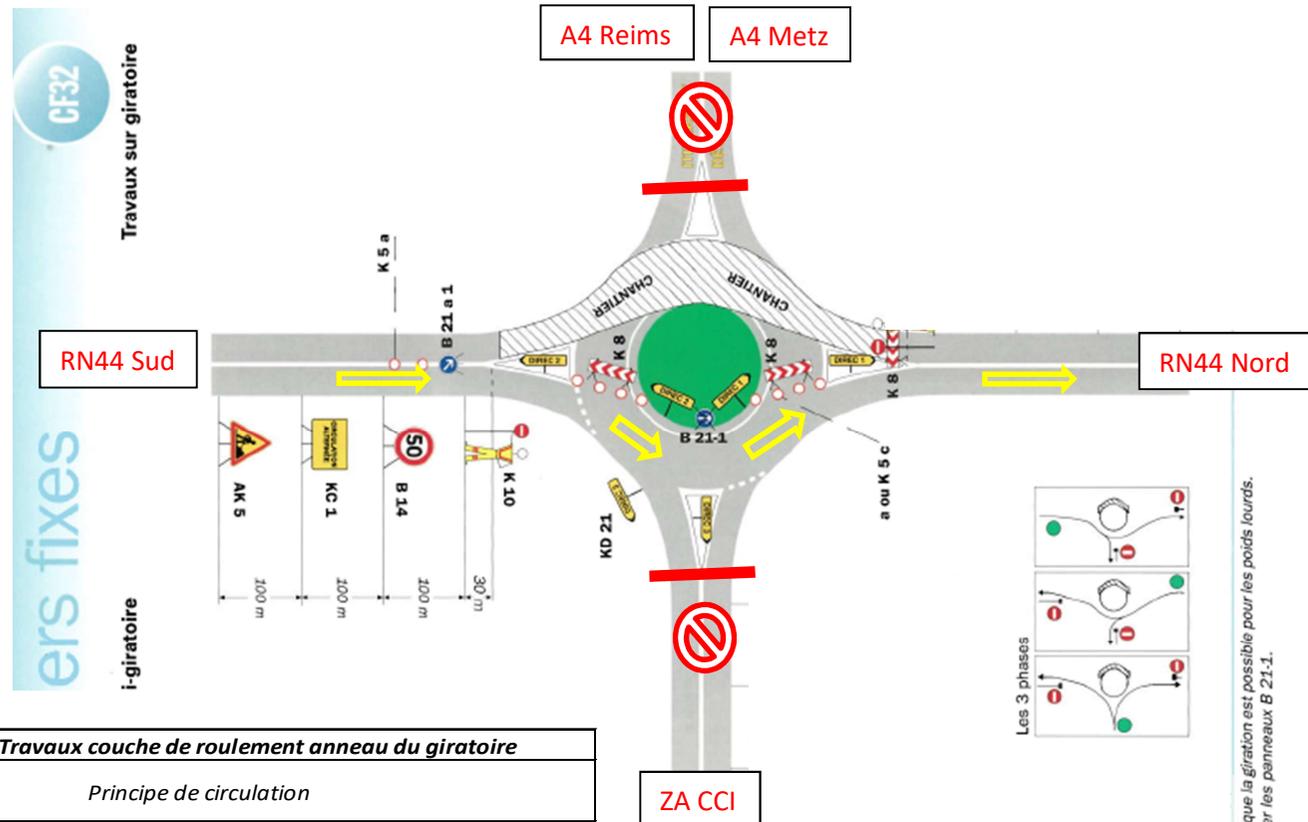
Anneau du giratoire créé

Description synthétique des travaux :

Couche de roulement, marquage et finitions

Durée prévisionnelle : 1 nuit

Fermeture bretelle Sud A4



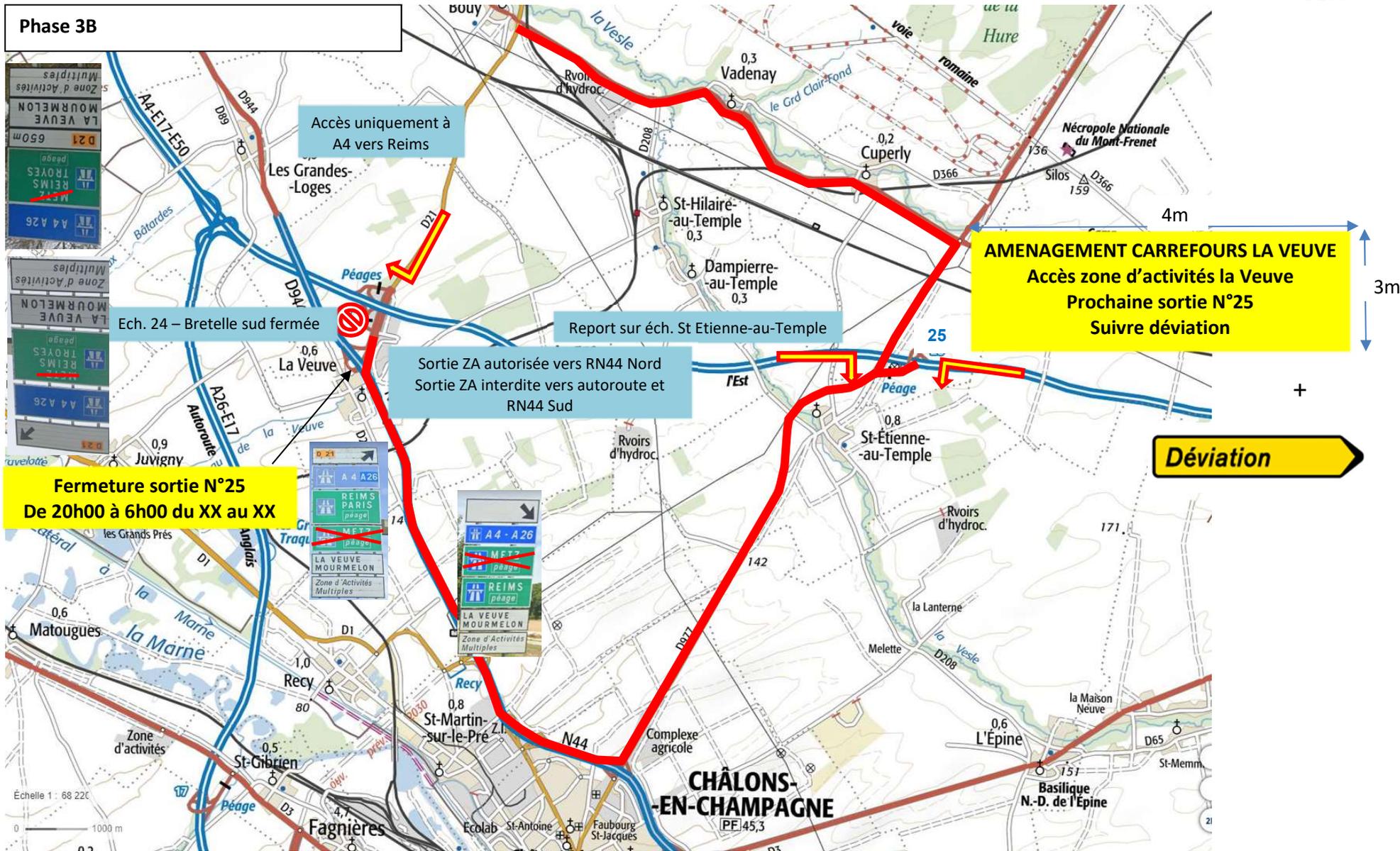
Carrefour A4/RN44/ZA CCI (Giratoire)				PHASE 3B - Travaux couche de roulement anneau du giratoire
De	Vers	HPM matin (uvp)	HPM soir (uvp)	Principe de circulation
RN44 Nord (A4 Metz)	ZA CCI	31	9	Dévié / Sortie à échangeur St Etienne au Temple n°25
	RN44 Sud	221	256	
	A4 Metz			ENTREE FERMEE - Dévié vers échangeur St Etienne au Temple n°25
RN44 Sud	A4 Reims	667	601	Conservé
	A4 Metz	17	63	ENTREE FERMEE - Dévié vers échangeur St Etienne au Temple n°25
	ZA CCI	173	20	ACCES PROVISOIRE
A4 Reims	ZA CCI	43	43	Dévié / Sortie à échangeur St Etienne au Temple n°25
	RN44 Sud	524	480	Dévié / Sortie à échangeur St Etienne au Temple n°25
	RN44 Nord	24	24	Dévié / Sortie à échangeur St Etienne au Temple n°25
ZA CCI	A4 Metz	66	73	Dévié vers échangeur St Etienne au Temple n°25
	A4 Reims	21	5	ACCES PROVISOIRE
	RN44 Sud	111	158	Dévié / Sortie à échangeur St Etienne au Temple n°25

Bretelle Sud

- entrée vers Metz fermée
- sortie La Veuve sens Paris/Strasbourg fermée

pendant 1 nuit

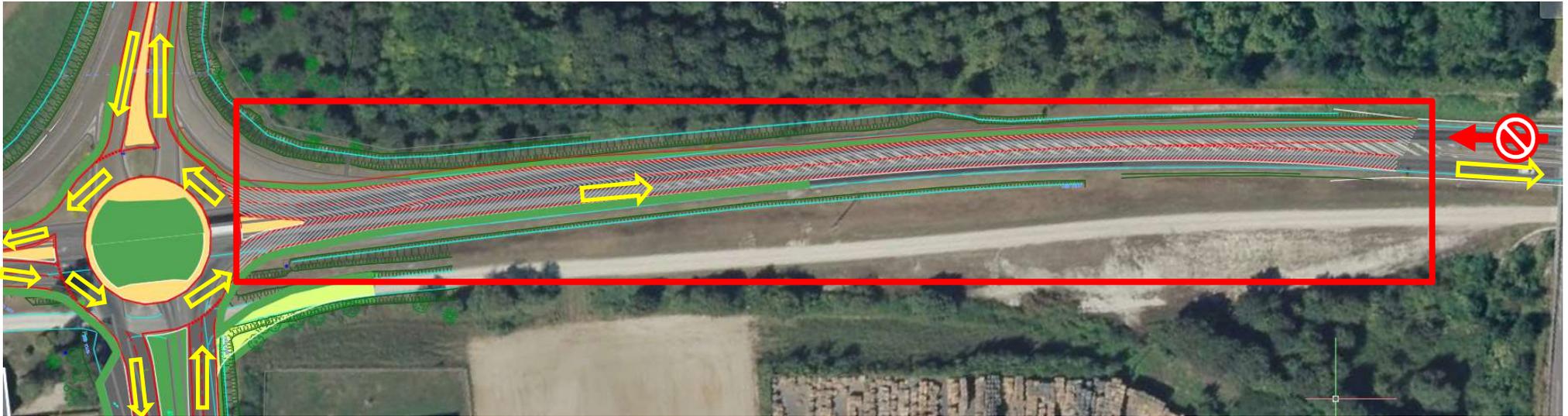
- Vérifier que la giration est possible pour les poids lourds.
- Masquer les panneaux B 21-1.



7.7 Phase 3-C : couche de roulement côté RN44 Nord – TRAVAUX DE NUIT

Localisation des travaux :

Entre giratoire créé et ouvrage sous autoroute A4



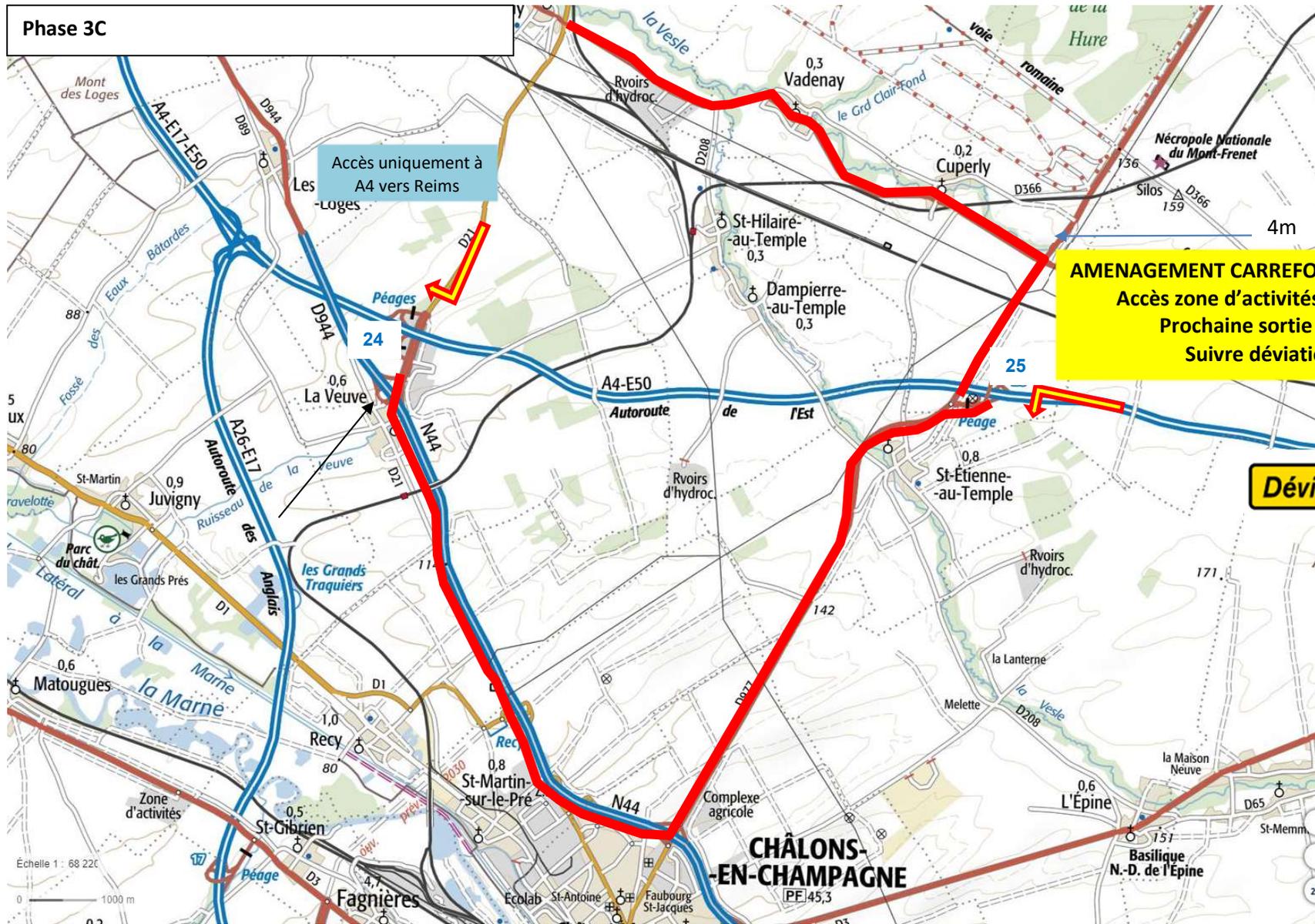
Description synthétique des travaux :

Couche de roulement, marquage et finitions (accotements)

Durée prévisionnelle : 2 nuits

Carrefour A4/RN44/ZA CCI (Giratoire)				PHASE 3C - Travaux couche de roulement côté RN44 Nord
De	Vers	HPM matin (uvp)	HPM soir (uvp)	Principe de circulation
RN44 Nord (A4 Metz)	ZA CCI	31	9	Dévié / Sortie à échangeur St Etienne au Temple n°25
	RN44 Sud	221	256	
	A4 Metz			
RN44 Sud	A4 Reims	667	601	Conservé
	A4 Metz	17	63	Conservé
	ZA CCI	173	20	Conservé
A4 Reims	ZA CCI	43	43	Conservé
	RN44 Sud	524	480	Conservé
	RN44 Nord	24	24	Conservé
ZA CCI	A4 Metz	66	73	Conservé
	A4 Reims	21	5	Conservé
	RN44 Sud	111	158	Conservé

Phase 3C



7.8 Phase 4 : démontage accès provisoire et finitions

Localisation des travaux :

Intérieur de la zone d'activité : ruelle du Clos et rue de l'Aubépine

Description synthétique des travaux :

Démolition accès provisoire depuis la RN44 à la zone d'activité, par la ruelle du Clos

Durée prévisionnelle : **1 semaine**

Modes d'exploitation : *cf. schémas de principe pages suivantes*

Idem phase 0



8. PÉRIODES, DURÉE et PHASAGE DES TRAVAUX

Pour l'aménagement du giratoire : les travaux se dérouleront en 5 phases principales de juillet à novembre 2023

PHASE	Travaux	Durée	Mode d'exploitation / Mouvements modifiés
0	Travaux préparatoires pour accès provisoire à la ZA	2 semaines Du 26/06 au 09/07	Travaux réalisés hors voies circulées, hormis pour le raccordement de l'accès provisoire sur la RN 44 réalisé selon schéma de circulation CF13 (empiètement)
1	Travaux ½ giratoire côté zone d'activité	9 semaines Du 10/07 au 10/09	RN44 Nord vers Sud déviée ZA : entrée depuis RN44 Sud par accès provisoire Entrée depuis RN44 Nord déviée Entrée depuis Autoroute déviée Sortie depuis accès provisoire A4 – Bretelle Sud : Entrée vers Metz depuis RN44 Nord déviée A4 – Bretelle Nord : Sortie vers RN44 Sud déviée RD21 : déviée
2-A	Travaux ½ giratoire côté autoroute	7 semaines Du 11/09 au 29/10	RN44 Nord vers Sud déviée ZA : Entrée depuis RN44 Nord déviée Entrée depuis Autoroute déviée Sortie vers RN44 Sud par accès provisoire A4 – Bretelles sud : <u>Entrée vers Metz fermée</u> – déviée Sortie La Veuve sens Paris/Strasbourg vers RN44 Nord déviée A4 – Bretelle Nord : sortie vers RN44 Sud déviée RD21 : déviée
2-B	Travaux bretelle Sud autoroute	3 nuits 30/10+02/11+03/11	Idem Phase 2-A + A4 – Bretelles sud : <u>Entrée vers Metz fermée</u> – déviée <u>Sortie La Veuve sens Paris/Strasbourg fermée - déviée</u>
3-A	Couche de roulement côté RN44 Sud	2 nuits 06/11 + 07/11	RN44 Nord vers RN44 Sud, A4 Reims vers RN44 Sud et ZA CCI vers RN44 Sud déviés par RD Sens RN44 Sud vers A4 Reims par basculement ½ chaussée
3-B	Couche de roulement anneau giratoire	1 nuit Nuit du 08/11 au 09/11	A4-bretelles Sud : <u>Entrée vers Metz fermée</u> – déviée <u>Sortie La Veuve sens Paris/Strasbourg fermée - déviée</u> + fermeture accès ZA par giratoire (possibilité d'accéder à la zone par accès provisoire depuis RN44 Sud) Sens RN44 Sud vers A4 Reims par basculement ½ giratoire
3-C	Couche de roulement côté RN44 Nord	2 nuits Nuit du 09/11 au 10/11 + Nuit du 13/11 au 14/11	RN44 Nord vers Sud déviée par RD Sens RN44 Sud vers A4 Reims par basculement ½ chaussée

4	Démontage accès provisoire et finitions	1 semaine Du 14/11 au 21/11	Idem phase 0
---	---	--------------------------------	--------------

Pour l'aménagement du tourne-à-gauche : les travaux se dérouleront en **3 phases principales** et s'intégreront dans le planning du giratoire, soit **entre octobre et novembre 2023**. Les dates d'intervention de cette zone resteront à préciser.

PHASE	Travaux	Durée	Mode d'exploitation Mouvements modifiés
1	Travaux ½ branche bretelle autoroute côté Bouy	2 semaines	Circulation sur RN44-D21 maintenue Maintien permanent entrée bretelle autoroute ; Fermeture sortie bretelle autoroute.
2	Travaux ½ branche bretelle autoroute côté La Veuve	2 semaines	Circulation sur RN44-D21 maintenue Maintien permanent entrée bretelle autoroute ; Fermeture sortie bretelle autoroute.
3	Couche de roulement et îlot sur RD21	1 semaine	Travaux sous alternat RN44-RD21 Maintien permanent entrée bretelle autoroute ; Fermeture sortie bretelle autoroute.
		5 semaines	

9. GESTION ET MAINTENANCE

9.1 Préparation du chantier

Le présent dossier sera soumis à validation des différents gestionnaires de voie (DIR/SANEF/CD51/CCI).

Le positionnement des panneaux sera préalablement réalisé au traceur de chantier suivant les plans de principe de signalisation temporaire proposés.

9.2 Mise en place

L'entreprise utilisera les fourgons équipés de gyrophare, AK5 avec 3 feux R2 et de PMV. Les agents seront équipés de vêtements de protection de classe 2 (norme NF EN 471).

Les mesures d'exploitation mises en place seront désactivées dès la fin du chantier.

9.3 Accès chantier

Les accès au chantier des engins de chantier et approvisionnement seront définis par l'entreprise au cours de la période de préparation. L'entreprise aura recours à des hommes trafic si nécessaire.

9.4 Gestion et maintenance

Au titre du marché, l'entrepreneur titulaire doit l'exploitation et le remplacement s'il y a lieu, de jour comme de nuit, 7 jours sur 7 (y compris week-ends et jours fériés), des panneaux et des dispositifs de signalisation temporaire.

En outre, l'entrepreneur titulaire devra assurer obligatoirement un passage de contrôle sur l'ensemble de la signalisation mise en place 7 jours sur 7 (y compris week-ends et jours fériés) : au minimum 2 fois par jour travaillé (au minimum à l'arrivée et au départ du chantier) et au minimum 1 fois par jour les week-ends et jours fériés. L'entreprise communiquera son numéro d'astreinte, joignable 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

La signalisation des itinéraires déviés et son entretien sont réalisés aux frais du maître d'ouvrage par le maître d'œuvre.

À ce titre, une main courante sera tenue par l'entrepreneur sur un document qu'il tiendra à tout moment à disposition.

L'astreinte sera réalisée par la société AK5 (en sous-traitance pour EIFFAGE ROUTE).

Le numéro d'astreinte est le : 06 25 62 83 93

9.5 Dépose de la signalisation

Les mesures d'exploitation mises en place seront désactivées dès la fin des travaux.

La signalisation sera déposée en sens inverse de la circulation pour le balisage longitudinal et les biseaux. Dans le même sens de circulation pour la signalisation de position.

9.6 Coordonnées des interlocuteurs du chantier

Maitre d'ouvrage	DEPARTEMENT DE LA MARNE Direction des routes départementales
Maitre d'œuvre	DEPARTEMENT DE LA MARNE Direction des routes départementales
Entreprises	EIFFAGE ROUTE – Agence de Reims
Coordination SPS	Cabinet LEMOINE
Contrôle extérieur conception	CEREMA
Gestionnaire Route Nationale (RN44)	Direction Interdépartemental des Routes Est Division Exploitation de Metz – District de Vitry-le-François CEI de Frignicourt
Gestionnaire Route Départementale (RD21)	DEPARTEMENT DE LA MARNE Direction des routes départementales CIP Centre Est
Gestionnaire voie d'accès Zone d'activités La Veuve	Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de la Marne
Gestionnaire bretelles autoroutières (A4)	S.A.N.E.F. Centre d'exploitation de Sainte-Ménéould

10. MESURES D'INFORMATION

Le document sera transmis aux services suivants qui en assureront la diffusion :

- Centre d'Ingénierie de sécurité et de Gestion du trafic de Metz (CISGT « Myrabel »)
- Centre d'Information et de Gestion du trafic (CIGT) du département de la Marne
- SANEF (message sur 107.7, mailing clients, et panneaux à message variable)

Un communiqué de presse sera envoyé aux médias locaux par la cellule de communication de la DIR EST et/ou du Département de la Marne.

Des panneaux d'information annonçant les travaux seront mis en place en amont du chantier par le Département de la Marne, au minimum 2 semaines avant le démarrage des travaux sur RN et sur autoroute.



Panneaux d'information sur autoroute (2u – 3mx2m)



Panneaux d'information sur RN (2u – 2mx1.50m)

Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de
la Protection des Populations



**Arrêté portant renouvellement d'agrément
d'un organisme de services à la personne
N° SAP 792942989**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-10, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2018 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-6 du code du travail ;

Vu l'agrément du 27/12/2017 accordé à l'organisme FAMILLES RURALES ASSOCIATION DE TERRITOIRE CŒUR DE MARNE ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément présentée le 20/06/2022 par Mme Myriam LECOURT en qualité de Cheffe du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'agrément de l'organisme FAMILLES RURALES ASSOCIATION DE TERRITOIRE CŒUR DE MARNE, N° SAP 792942989, dont l'établissement principal est situé 10 rue du Docteur Grangé - 51160 AÏ-CHAMPAGNE , est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 24/07/2023.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-8 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2

Cet agrément couvre le département de la Marne et les activités suivantes en mode mandataire :

- Assistance aux personnes âgées
- Assistance aux personnes handicapées
- Conduite de véhicule des PA/PH
- Accompagnement des PA/PH dans leurs déplacements

Article 3

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités dans un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de la DDETSPP de la Marne.

Article 4

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-9 du code du travail.
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-9 du code du travail.

Article 5

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

Il peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETSPP de la Marne - Cité administrative Tirlet, service IPEEME, 7 rue de la Charrière, CS 40266 - 51011 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol - 75703 PARIS CEDEX 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du lycée – 51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr/>

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 02/10/2023

Pour le préfet et par délégation,
la directrice départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des populations de la Marne,



Ghislaine LUCOT

Divers

Divers

**Direction interrégionale
des douanes Grand Est**

**Décision n° 02/2023 du 4 octobre 2023 du directeur interrégional des douanes
et droits indirects du Grand Est
de délégation de signature en matière de contentieux
et de gracieux dans le domaine des contributions indirectes et en matière
de règlement transactionnel dans le domaine douanier**

**Liste des directeurs régionaux des douanes et droits indirects de la direction interrégionale des
douanes et droits indirects du Grand Est bénéficiant de la délégation de signature
du directeur interrégional des douanes et droits indirects**

Vu les III, IV et V de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts ;

Vu les articles 214 et 215 de l'annexe IV au code général des impôts ;

Vu les I, II et IV de l'article 3 du décret n° 2022-467 du 31 mars 2022 relatif à l'exercice du droit de transaction par l'administration des douanes ;

Article 1^{er} - les directeurs régionaux des douanes et droits indirects dont les noms suivent bénéficient de la délégation automatique du directeur interrégional du Grand Est. Ils peuvent subdéléguer cette signature aux agents placés sous leur autorité dans les conditions précisées par le 2. du I de l'article 215 de l'annexe IV au code général des impôts en matière de contributions indirectes, et en application du II de l'article 3 du décret n° 2022-467 susvisé en matière de transaction douanière.

Direction interrégionale des douanes
Secrétariat général interrégional
25 avenue Foch
CS 61074
57036 METZ Cedex1
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Florence ANTOINE
Tél. : 09 70 27 74 06
Courriel : sgj-metz@douane.finances.gouv.fr

Réf. : SGI23164

Nom, prénom	Siège de la direction régionale
Sonia DELAUNAY	Direction régionale des douanes de Strasbourg
Roger VEILLARD	Direction régionale des douanes de Mulhouse
Joseph GRANDGIRARD	Direction régionale des douanes de Nancy
Claire DUBLOIS	Direction régionale des douanes de Reims

Article 2 – La présente liste nominative est publiée au recueil des actes administratifs du département du siège de la direction interrégionale et au recueil des actes administratifs du département du siège de chacune des directions régionales concernées.

Article 3 : La présente décision prend effet à la date du 4 octobre 2023. Elle annule et remplace la décision n° 01/2023 du 4 septembre 2022.

Fait à Metz, le 4 octobre 2023

L'Administrateur général des douanes,
directeur interrégional du Grand Est

signature numérique
certifiée

Denis MARTINEZ

Divers

**Centre Hospitalier Universitaire de
Reims**



LMF/LL/RL/2023-158

Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU la convention de direction commune modifiée du 28 juin 2016 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, le Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, le Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize ;
- VU ensemble, l'arrêté du 1er septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.

Décide :

Article 1 : Monsieur Ludovic LORRAIN, Directeur, est chargé des fonctions de Directeur des Affaires Juridiques du Centre Hospitalier Universitaire de Reims, du Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, du Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize.

Monsieur Ludovic LORRAIN est également chargé des fonctions de Directeur en charge de la Cellule des Marchés Publics du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne en qualité de Directeur adjoint au sein de la Direction du Patrimoine, des Achats et de la Logistique.

Article 2 : Monsieur Ludovic LORRAIN a compétence générale pour l'ensemble des activités de la Direction des Affaires Juridiques qui recouvrent notamment l'élaboration et le suivi juridique des conventions, les procédures relatives au renforcement de la sécurité juridique, le traitement et le suivi des demandes indemnitaires et plaintes des usagers, le traitement et le suivi des réquisitions, les relations avec les autorités administratives indépendantes, les instances juridictionnelles et les assureurs.

Monsieur Ludovic LORRAIN a compétence générale pour l'ensemble des activités de la Direction de la Cellule des Marchés Publics qui recouvrent notamment la passation et la modification des marchés publics.

Article 3 : Monsieur Ludovic LORRAIN exerce la responsabilité du fonctionnement et de l'organisation des deux Directions. A ce titre, il a autorité sur l'ensemble des personnels et a compétence pour délivrer les ordres de mission des personnels placés sous sa responsabilité, à l'exclusion des formations relevant du plan de formation et des déplacements à l'étranger.

Article 4 : Monsieur Ludovic LORRAIN a délégation de signature pour toutes décisions, tous courriers, actes de gestion et d'organisation entrant dans le champ des compétences qui lui sont attribuées et notamment les courriers de fin de non-recevoir, les courriers et dépôts de plainte, les conclusions et mémoires déposés devant les instances juridictionnelles.

Monsieur Ludovic LORRAIN a délégation de signature pour tous les actes notariés liés aux opérations de vente et d'acquisition immobilières et d'acceptation de legs de toute nature.

Toute correspondance
doit être adressée
impersonnellement à :

Madame la Directrice Générale
du C. H. U. de Reims

45, Rue Cognacq-Jay
51092 Reims Cedex

Monsieur Ludovic LORRAIN a délégation de signature pour tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics relevant des prestations juridiques et des assurances, à l'exception de la signature des actes d'engagement, de la modification et de la résiliation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 25 000 € HT. Il a délégation pour signer les engagements de dépenses dans la limite du même montant.

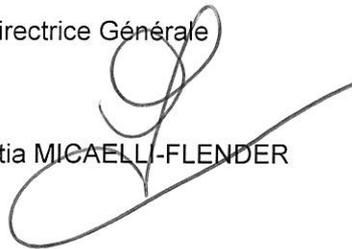
Article 5 : Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Ludovic LORRAIN pour toute décision qu'il peut être amené à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

Article 6 : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance de chaque établissement, au Conseil d'Administration des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 2 octobre 2023

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature
référéncée LMF/LL/RL/2022-158 le *5 octobre 2023*:

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Ludovic LORRAIN	<i>Directeur</i>	<i>LL</i>	